

## Le bonus-malus sur les contrats courts à nouveau sur la sellette

Les partenaires sociaux planchent aujourd'hui sur les embauches de courte durée, signale Les Echos. Si le patronat parvient à ses fins, la suppression du bonus-malus aurait valeur de revers pour Emmanuel Macron qui avait publiquement défendu ce mécanisme fin 2018 pour l'imposer à un gouvernement Philippe passablement divisé sur le sujet. Surtout, ni la réforme de 2018 ni celle de l'assurance-chômage de 2019, ni même celles engagées depuis dix ans, n'ont donc réussi à juguler le recours aux contrats courts. Même si la part des CDI dans l'emploi est restée quasi stable ces vingt dernières années (80 % en 2000, 77,2 % en 2024), les embauches se font toujours très majoritairement sous forme de CDD de moins d'un mois ou de mission d'intérim : 81 % au premier trimestre 2025 contre 76 % au début de l'année 2000. (Les Echos, p.4)

« “Opposer flexibilité patronale et sécurisation salariale, c'est être doublement à côté de la plaque” », titre Les Echos qui, sur le même sujet, ouvre ses colonnes à Antoine Foucher. Pour l'ancien directeur de cabinet de la ministre du Travail Muriel Pénicaud et président du cabinet de conseil Quintet, « l'effet a été limité parce que le bonus-malus mis en place a, lui-même, été limité : on ne saura jamais ce qu'aurait donné un bonus-malus massif ». Il ajoute que « le dispositif est devenu aujourd'hui en partie inadapte parce que la flexibilité est devenue une demande salariale autant que patronale. Les témoignages convergent côté employeurs comme salariés. » Pour Antoine Foucher, « si la négociation aboutit à durcir les conditions de recours aux contrats courts, l'autoentrepreneuriat va se développer encore plus, car cette demande de flexibilité correspond à une tendance de fond ». Pour ce dernier, « les entreprises n'ont pas besoin de davantage de flexibilité, mais de trouver une main-d'œuvre qualifiée et de la stabiliser dans un marché du travail durablement tendu », tandis que « les salariés n'ont pas besoin de davantage de sécurité, mais de mieux gagner leur vie tout en étant davantage maîtres de leur temps et de leur organisation du travail. » (Les Echos, p.4)